

COMMUNE DU BOURGET

RETRAIT A TITRE GRACIEUX D'UNE DECISION DE NON-OPPOSITION A
DECLARATION PREALABLE DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Demande déposée le 19/11/2020

N° DP 093 013 20 A0070

Par :	Monsieur AOUINE Hacène
Demeurant à :	36 avenue Baudoin 93350 LE BOURGET
Représenté par :	Monsieur AOUINE Hacène
Nature des travaux :	Extension du R+1 de la maison existante et modification de la clôture
Sur un terrain sis à :	36 avenue Baudoin
Référence cadastrale :	13 E 40

Monsieur le Maire de la Ville du BOURGET

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants, R 421-1 et suivants,
Vu la décision de non-opposition à déclaration préalable n° DP 093 013 20 A0070 délivrée en date du 12/02/2021,
Vu la lettre de Monsieur AOUINE Hacène reçue le 17/08/2023 demandant le retrait à titre gracieux de ladite décision,
Considérant qu'après une visite sur les lieux, il a pu être constaté que les travaux n'ont pas été entrepris,

Considérant que la déclaration préalable n° DP 093 013 17 A0070 a fait l'objet d'une décision de non-opposition en date du 12/02/2023,

ARRETE

Article 1 : que la décision de non-opposition à déclaration préalable n° DP 093 013 20 A0070 est RETIREE A TITRE GRACIEUX.

Le Bourget, le 28 AOUT 2023

Le Maire

Dossier transmis en Préfecture le : 28 AOUT 2023
Date de mise en ligne : 4 SEP. 2023



Jean-Baptiste BORSALI

La présente décision est transmise au Représentant de l'Etat, dans les conditions prévues à l'Article L.421-2-4 du Code de l'Urbanisme

INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT

DELAIS ET RECOURS : Le destinataire qui désire contester la décision peut saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de la transmission de la décision attaquée. Il peut également dans ce délai saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. (l'absence de réponse au terme de quatre mois vaut rejet implicite).

Accusé de réception en préfecture
093-219300134-20230828-ARR-2023-365-AR
Date de télétransmission : 28/08/2023
Date de réception préfecture : 28/08/2023